



Service RH

Description de fonction

1. Identification de la fonction

Dénomination de la fonction : ETUDIANT animateur/trice de Centre de Vacances

Niveau : Etudiant (+18ans)

Service : Accueil extra-scolaire (ATL)

Date de création : 17/05/2022

2. Missions

Membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe

3. Activités principales

- Anime le groupe d'enfant en compagnie d'un animateur (tant maternel que primaire)
- Respecte les règles d'hygiène et les mesures sanitaires
- Partage des informations en sa possession avec toute son équipe et rend compte au responsable de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...)
- Entretient des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les parents

4. Profil de Compétences

A. Technique (voir référentiel)

- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Polyvalence dans la proposition d'activités variées
- Être dans le dialogue et la communication
- Connaissance du public enfant
- Respect du principe de « discrétion de bon sens »
- Être de conduite irréprochable ;
- Être en possession du Brevet CEMEA est un atout

Dates & Horaires

Du lundi au vendredi entre 7h00 et 18h00 à raison de 8h00 par jour

5. Positionnement

La fonction est dirigée par :

Sous l'autorité de l'organisation hiérarchique résultant de l'organigramme

La fonction assure la direction d'un groupe de :

Nombre total de collaborateurs et leur niveau sur lesquels est assurée une direction **hiérarchique ou fonctionnelle**:

- la fonction n'assure pas de direction
- 1 – 10 collaborateurs
- 11 – 20 collaborateurs
- 21 – 50 collaborateurs
- > 50 collaborateurs

- Niveau A
- Niveau B
- Niveau C
- Niveau D
- Niveau E

6. Conditions d'accès

- **Âgé(e) de 18 ans minimum**

Intéressé(e)?

Envoyez une lettre de motivation, cv, attestation student@work + Extrait de casier judiciaire
Modèle II auprès de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, 20, rue du
Comte de Flandre (service GRH) à 1080 Molenbeek Saint Jean - par Courriel :
candidature@molenbeek.irisnet.be.

La loi de continuité et de régularité

« Le service public doit fonctionner de manière continue et régulière, sans interruption, ni suspension. »
De par cette spécificité le contenu de cette description de fonction pourrait évoluer, subir d'éventuels
changement dans l'intérêt du service et dudit principe de continuité et de régularité